

85190 AIZENAY

Tel :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 60

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2023

Réuni le : 02/02/2023

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

A.B.C. Détermintage - Contrat pour la dératisation :

Le présent contrat pour objet la Dératisation, Rats / Souris. Elle concerne l'ensemble de l'établissement comprenant : la réserve alimentaire, les patios, les locaux poubelles, le transfo, le TGBT, l'atelier, les vides- sanitaires, la chaufferie, les locaux stocks produits, les armoires électriques, les serveurs informatiques, la laverie, la partie technique et la salle de pause.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer ce contrat avec la société A.B.C. Détermintage pour la Dératisation.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 22

Contre : 1

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0